



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue le **11 juin 2024**, à compter de **19 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	1900 rang 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> , Inverness
Référence cadastrale :	Lot 6 590 091
Objet de la demande :	La demande de dérogation vise à autoriser la localisation d'un garage à 9,48 mètres de la ligne avant du terrain.
Règlement(s) visé(s) :	L'article 5.2.5.1. paragraphe g) du règlement de zonage No 166-2016 précise qu'un (1) seul garage détaché est permis en cour avant si la cour avant est égale ou supérieure à 15 mètres et que l'implantation du garage respecte la marge de recul avant prescrite à la grille des spécifications par zone.  La grille de spécifications précise que la marge avant pour la zone A-24 doit être de 10 mètres.

Cette séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle du centre récréatif situé au 1866, rue Dublin, Inverness.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Inverness, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2024.

---

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité d'Inverness



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

*(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)*

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité au [invernessquebec.ca/fr/communications/avispublics/](http://invernessquebec.ca/fr/communications/avispublics/) le 15 mai 2024.

Je soussignée, résidente à la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité d'Inverness.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 mai 2024.

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité d'Inverness